



Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 089-200042356-20260219-01_2026-DE

Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand
89700 TONNERRE
03 73 91 00 14

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Trajectoire budgétaire 2024 - 2029

BUDGET EAU POTABLE



HORIZONS & PERSPECTIVES

5 rue du Four 71490 DRACY-LES-COUCHES
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074
06 71 19 87 80 - n.muller@horizons-perspectives.fr - www.horizons-perspectives.fr

SOMMAIRE

PARTIE 1. CONTEXTE.....	3
1.1 CADRE JURIDIQUE.....	3
1.2 LA COLLECTIVITE.....	3
1.3 CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT.....	3
PARTIE 2. LES RESULTATS 2021 - 2025.....	4
2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
2.1.1 <i>Exécution générale</i>	4
2.1.2 <i>Comparaison de l'exécution par rapport au prévisionnel fixé lors du précédent DOB</i>	5
2.1.3 <i>Réflexion sur la base de facturation de la vente d'eau</i>	7
2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
2.2.1 <i>Exécution générale</i>	7
2.2.1 <i>Comparaison de l'exécution par rapport au prévisionnel fixé lors du précédent DOB</i>	8
PARTIE 3. ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE	9
3.1 MESSAGES CLES SUR LA STRUCTURATION DES DEPENSES ET DES RECETTES	9
3.2 STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9
3.2.1 <i>Dépenses liées aux ressources humaines</i>	9
3.2.2 <i>Correction des factures</i>	9
3.2.3 <i>Dépenses d'exploitation</i>	10
3.2.4 <i>Dépenses financières</i>	10
3.2.5 <i>Dépenses de structure</i>	10
3.2.6 <i>Redevances de l'Agence de l'Eau</i>	10
3.3 STRUCTURATION GENERALE DES RECETTES	11
3.4 FOCUS SUR LES RATTACHEMENTS DES RECETTES ISSUES DES SURTAXES DES CONTRATS DE DELEGATION.....	12
PARTIE 4. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE.....	13
4.1 MESSAGES CLES SUR LA DETTE DU SERVICE.....	13
4.2 PRESENTATION DE LA DETTE.....	13
4.3 RATIOS ET INDICATEURS D'ANALYSE DE LA DETTE.....	13
4.4 GESTION DE LA DETTE ET PROFIL VISE	14
PARTIE 5. L'ETAT DES EFFECTIFS.....	15
5.1 MESSAGE CLES SUR LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE	15
5.2 ETAT DES EFFECTIFS.....	15
5.2.1 <i>Effectifs budgétaires internes (pourvus et non pourvus)</i>	15
5.2.2 <i>En mise à disposition et prestations extérieures</i>	16
5.2.3 <i>Effectifs totaux</i>	16
5.3 LA REMUNERATION DU PERSONNEL.....	16
5.4 DUREE DU TRAVAIL	17
PARTIE 6. TRAJECTOIRE BUDGETAIRE	18
6.1 CONSTRUCTION DE LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE	18
6.2 MESSAGES CLES DE LA TRAJECTOIRE 2024–2029 :	18
6.3 PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024 - 2029.....	18
6.4 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	19
6.4.1 <i>Dépenses de fonctionnement</i>	19
6.4.2 <i>Recettes de fonctionnement</i>	19
6.4.3 <i>Résultats de fonctionnement, épargne et objectif d'évolution des dépenses</i>	20
6.5 FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT.....	20
6.6 VISUALISATION DES RESULTATS.....	21
6.7 VISUALISATION DES TARIFS	22
6.8 VARIANTES PAR RAPPORT AU SCENARIO DE BASE	23

PARTIE 1. CONTEXTE

1.1 Cadre juridique

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026 constitue le document support du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) préalable à l'examen du budget primitif 2026 du budget annexe "Eau potable".

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat est concerné par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au DOB, dès lors qu'il comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le ROB est présenté par le Président au Comité Syndical dans les dix semaines précédant l'examen du budget. Le ROB porte sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,

Le Syndicat représentant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le ROB intègre également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, incluant notamment les éléments relatifs aux dépenses de personnel, aux rémunérations, aux avantages en nature et au temps de travail.

Le ROB fait l'objet :

- D'une transmission au représentant de l'État ;
- D'une publication ;
- Et d'un débat au sein de l'organe délibérant, acté par une délibération spécifique.

Enfin, en application de la loi de programmation des finances publiques 2023–2027, le Syndicat présente, à l'occasion du DOB, son objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, distinctement pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes.

1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1^{er} janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif. A l'heure actuelle, 48 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'eau potable, de la production jusqu'à la distribution.

La compétence de l'eau potable et son budget est donc organisée comme suit :

- 40 communes sont gérées en régie directe, dont 21 communes gérées avec l'appui d'un accord-cadre de prestation de service
- 8 communes sont gérées au travers de contrats de délégation de service public (Ville de Tonnerre + ex SIAEP de Châtel Gérard).

1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2019 avec quatre budgets : un budget d'eau potable, un d'assainissement, un d'assainissement non collectif et un budget général. Les budgets d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M57.

PARTIE 2. LES RESULTATS 2021-2025

Sur la période 2021-2025, le budget de l'eau potable du Syndicat reste structurellement excédentaire. Les dépenses de fonctionnement progressent dans un contexte de hausse des coûts (exploitation, énergie, prestations), mais la révision tarifaire et la montée en charge du service permettent de préserver une capacité d'autofinancement suffisante pour accompagner le programme d'investissement.

Sauf mention contraire, les analyses présentées ci-après sont réalisées **hors redevances de l'Agence de l'Eau et hors redevances du budget de l'assainissement**, afin de se concentrer sur les seules charges et produits directement liés à l'exploitation du service. Les redevances sont en effet encaissées et reversées par le Syndicat avec parfois un décalage d'un exercice, ce qui peut ponctuellement améliorer ou dégrader le résultat comptable sans refléter la réalité économique du service.

L'analyse est réalisée sur **cinq exercices glissants (2021-2025)** ; à chaque nouveau rapport, l'année la plus ancienne est remplacée par le dernier exercice clos.

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Exécution générale

Sur cinq exercices, les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors redevances AESN et redevances assainissement) passent de 808 k€ à 951 k€, soit une progression de **+18%**. Cette hausse est principalement liée au renforcement progressif de l'équipe, à l'augmentation des coûts d'exploitation et de l'énergie.

Les **recettes réelles de fonctionnement** (hors redevances AESN et redevances assainissement) progressent sur la même période de 1 137 k€ à 1 460 k€, soit **+30%**, sous l'effet de la révision tarifaire enclenchée en 2023. Le niveau de **recettes** croît donc plus vite que celui des **dépenses**, ce qui permet de soutenir le niveau d'épargne brute proche de 300 k€. Le **résultat annuel de fonctionnement** est redevenu positif à partir de 2022 et reste très proche de 0 € en 2024/2025, ce qui permet de maintenir un **résultat cumulé** supérieur à ~1 M€ en fin de période.

Enfin il est précisé que les éléments financiers ci-dessous sont « corrigés » de certaines affectations comptables à toute fin de permettre des comparaisons équivalentes entre les exercices. En 2025 les corrections sont :

- En dépense, retrait de 106 471 €, imputés dans les redevances assainissement, et réaffectation au compte 65 dépenses courantes ;
- En recettes, retrait de 36 823 € des surtaxes et réaffectation dans les redevances Agence de l'Eau (comptablement, les redevance Agence versées dans le cadre des contrats de délégation sont imputées en recette de vente d'eau).

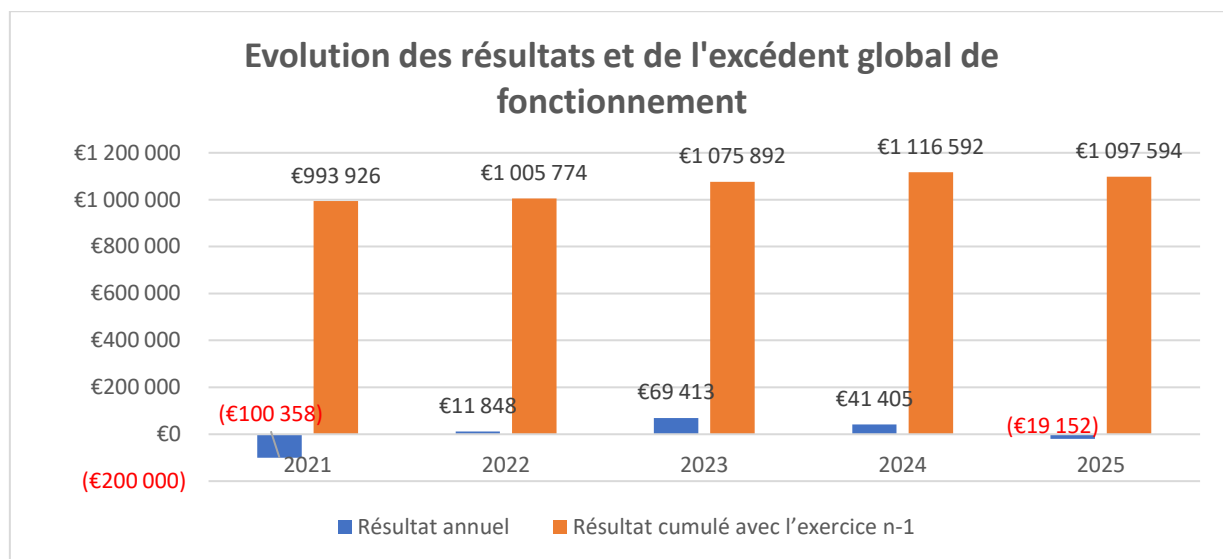
Section de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	973 307 €	946 156 €	1 377 659 €	1 598 978 €	1 592 200 €
<i>Dépenses réelles hors redevances Agence et redevances assainissement</i>	<i>808 013 €</i>	<i>795 015 €</i>	<i>822 853 €</i>	<i>1 069 602 €</i>	<i>976 593 €</i>
Dépenses d'ordre	562 658 €	457 569 €	433 615 €	422 226 €	426 061 €
Déficit antérieur du budget N-1					
Total des dépenses de fonctionnement	1 535 965 €	1 403 724 €	1 811 274 €	2 021 203 €	2 018 261 €
Recettes réelles	1 269 330 €	1 275 828 €	1 749 836 €	1 945 387 €	1 877 998 €
<i>Recettes réelles hors redevances Agence et redevances assainissement</i>	<i>1 137 514 €</i>	<i>1 140 012 €</i>	<i>1 252 277 €</i>	<i>1 433 146 €</i>	<i>1 460 836 €</i>
Recettes d'ordre	166 278 €	139 744 €	130 851 €	117 220 €	121 111 €
Excédent du budget N-1	1 094 284 €	993 926 €	1 005 774 €	1 075 187 €	1 116 746 €
Total des recettes de fonctionnement	2 529 892 €	2 409 498 €	2 886 461 €	3 137 795 €	3 115 855 €
Résultat annuel	-100 358 €	11 848 €	69 413 €	41 405 €	-19 152 €

Résultat cumulé avec l'exercice n-1	993 926 €	1 005 774 €	1 075 892 €	1 116 592 €	1 097 594 €
Epargne brute (capacité d'autofinancement)	296 023 €	329 672 €	372 177 €	346 410 €	285 798 €
Epargne nette	117 300 €	155 477 €	191 486 €	191 463 €	148 226 €

Pour mémoire :

- L'épargne **brute** correspond aux recettes réelles de fonctionnement diminuées des dépenses réelles (y compris les intérêts de la dette), elle constitue la ressource interne pour financer les investissements ;
- L'épargne **nette** est obtenue après prise en compte des remboursements en capitaux des emprunts.
- Le résultat annuel est la différence entre l'épargne brute et le solde des amortissements (recettes – dépenses).

Le graphique ci-dessous retranscrit cette amélioration :

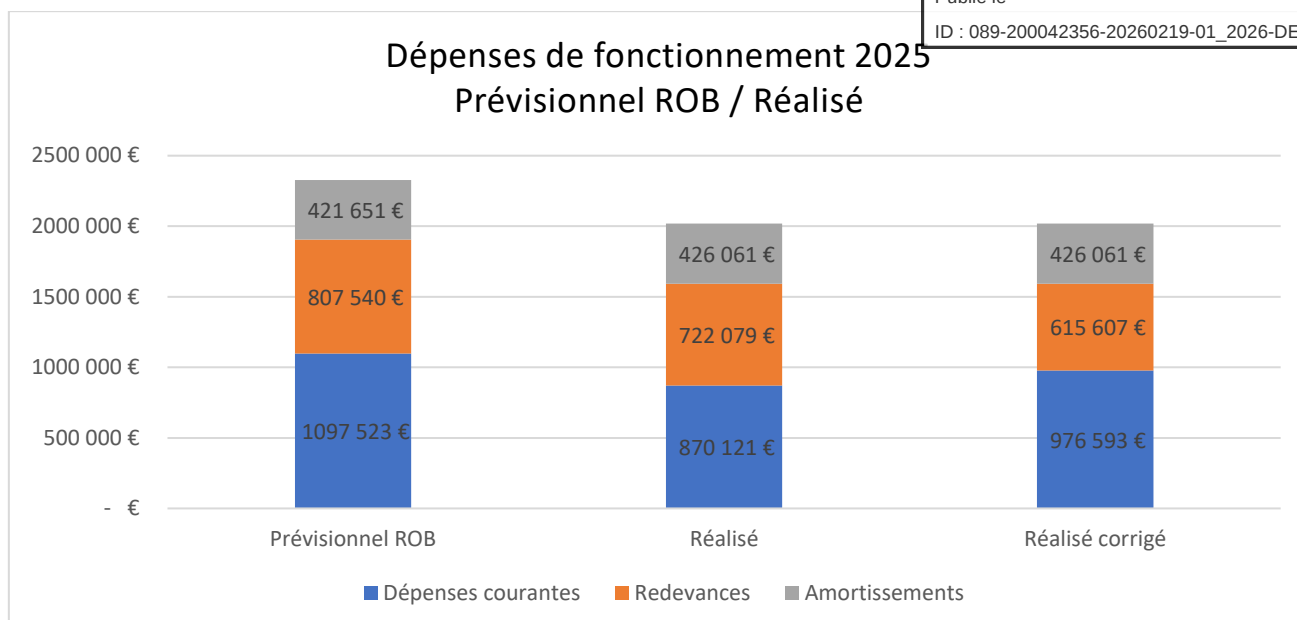


2.1.2 Comparaison de l'exécution par rapport au prévisionnel fixé lors du précédent DOB

Les chiffrages du « prévisionnel ROB » correspondent aux éléments budgétaires communiqués lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2024. Les dépenses courantes comprennent les charges générales (011), les charges de personnel (012), les dépenses financières (66) ... Les redevances correspondent aux dépenses relatives aux redevances de l'Agence de l'eau (enregistrée au chapitre 014) et au reversement des redevances collectées pour le budget de l'assainissement.

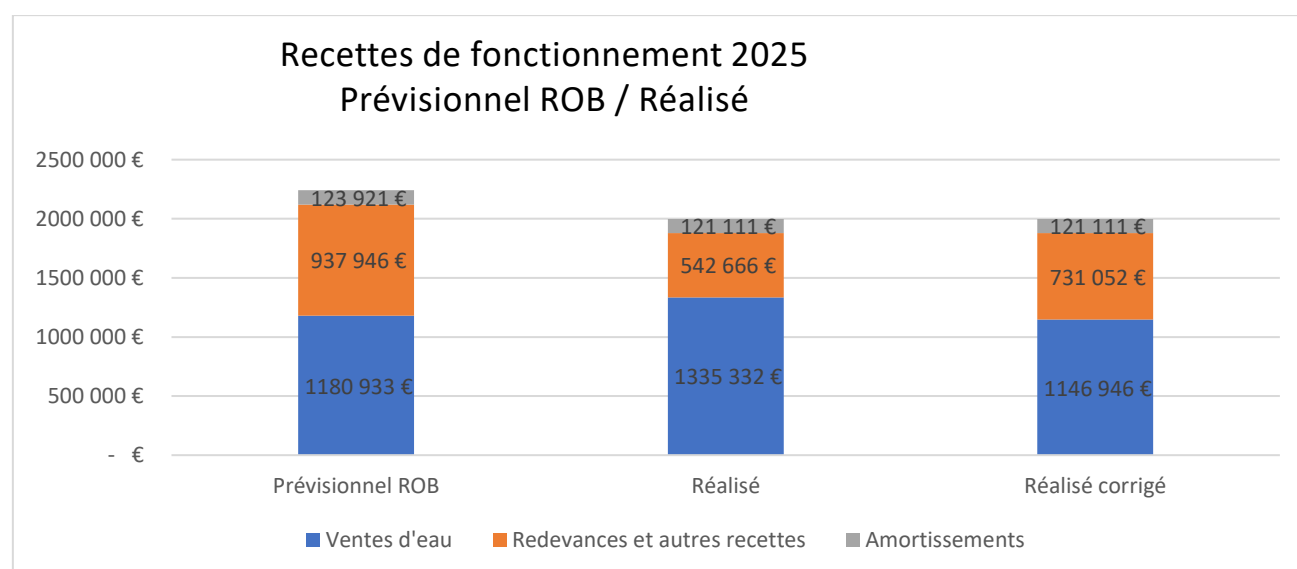
A noter, les recettes de vente d'eau correspondent aux produits des abonnements et de la vente d'eau facturée aux abonnés. Les autres recettes sont celles issues des travaux réalisés, des subventions d'exploitation et des autres produits (redevances Agence et redevances assainissement collectif). Les redevances Agence correspondent aux recettes encaissées auprès des abonnés pour le compte de l'Agence de l'eau.

A noter, le réalisé corrigé correspond au réalisé, dans lequel des affectations de comptes ont été déplacées à toute fin de permettre une juste comparaison avec les exercices antérieurs.



Conclusion sur les dépenses :

- L'exécution des dépenses de fonctionnement est moins élevée que le prévisionnel fixé lors du ROB 2025, à hauteur de - 13%



Conclusion sur les recettes :

- L'exécution des recettes de fonctionnement est inférieure au prévisionnel fixé lors du ROB 2025, à hauteur de - 11 %.
- Ce qui démontre la capacité du Syndicat à établir un prévisionnel cohérent et à suivre l'exécution de son budget.

Au bilan, par rapport au prévisionnel fixé lors du dernier DOB :

	Prévisionnel DOB	Réalisé
Dépenses	2 326 714 €	2 018 261 €
Recettes	2 242 800 €	1 999 108 €
Résultat de l'exercice	- 83 914 €	- 19 152 €
Epargne brute	213 816 €	285 798 €

Il est donc noté qu'à l'issue de l'exercice 2025, **les résultats sont nettement** de même que l'épargne brute (+72 k€).

2.1.3 Réflexion sur la base de facturation de la vente d'eau

Lors de la planification tarifaire établi en 2023, il a été fixé un prévisionnel des quantitatifs facturables (nombre d'abonnés et volumes vendus). Le quantitatif prévisionnel de 2023 avait été établi sur la base des observations faites entre les exercices 2019 et 2022. A l'issue de l'exercice 2025, après 3 années, il a été réalisé un comparatif entre les prévisionnels établi en 2023 et la réalité facturée depuis chaque année.

Cette analyse des recettes est réalisée hors Ville de Tonnerre, pour laquelle la gestion en délégation de service public ne permet pas d'avoir les données de consommation à date d'établissement du présent rapport et d'autre part, la part des consommations de la Ville de Tonnerre représentant environ 40% des volumes vendus à l'échelle du Syndicat, il n'est donc pas conseillé de proposer une estimation des volumes vendus pour l'exercice écoulé.

Sur le nombre d'abonnés assujettis (hors Ville de Tonnerre) :

Nombre	2023	2024	2025
Prévisionnel (2023)	5 726	5 728	5 731
Facturé (2025)	5 717	5 704	5 703

Sur les volumes vendus (hors Ville de Tonnerre) :

m3	2023	2024	2025
Prévisionnel (2023)	406 772	406 770	406 781
Facturé (2025)	396 202	374 408	365 377

Le suivi des volumes vendus fait donc ressortir une baisse sensible des volumes vendus chaque année, qui se traduit par ailleurs au travers de la consommation moyenne observée par abonné depuis 2019 :

Consommation m3/ abonné - Hors Tonnerre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	80,5	73,4	68,5	70,9	69,3	65,6	64,1

Il est important de noter toutefois qu'en 2025, la base de facturation de l'eau potable n'est pas réalisée sur une période de 365 jours, mais sur une période moyenne de facturation de 355 jours, en lien avec une réorganisation des périodes de relève des compteurs d'eau. Cette observation avait déjà été relevée en 2023 puis en 2024. Elle se traduit par une baisse des volumes relevés d'environ 5% en moyenne chaque année.

Néanmoins même en considérant un manque de volumes d'environ 5% lié au décalage des périodes de relève, **les observations de facturation entre 2023 et 2025 amènent à revoir à la baisse les prévisionnels de facturation pour les exercices 2026 à 2029**. Les impacts budgétaires seront appréciés dans la partie trajectoire du présent rapport.

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Exécution générale

Les dépenses réelles d'investissement progressent fortement sur la période, passant en moyenne de ~0,4 M€ par an en début de période à ~0,8 M€ en 2025. Cette montée en puissance traduit le déploiement du premier programme d'investissement du Syndicat.

Malgré cet effort, la section d'investissement reste globalement **excédentaire** sur la période, grâce à une combinaison de subventions, d'emprunts et de mobilisation des excédents antérieurs. En 2025, le résultat d'investissement est supérieur au prévisionnel du DOB 2024, ce qui sécurise le financement de la suite de la programmation.

Section d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	411 707 €	746 587 €	649 083 €	1 270 697 €	801 375 €
Dépenses d'ordre	166 278 €	139 744 €	130 851 €	117 220 €	196 182 €
Déficit budget N-1					
Total des dépenses d'investissement	577 985 €	886 332 €	779 934 €	1 542 865 €	1 135 129 €
Recettes réelles	416 374 €	369 266 €	1 106 169 €	485 825 €	1 429 031 €
Recettes d'ordre	562 658 €	457 569 €	433 615 €	422 226 €	501 132 €
Excédent budget N-1	13 833 €	414 881 €	355 385 €	1 115 234 €	480 420 €
Total des recettes d'investissement	992 866 €	1 241 716 €	1 895 168 €	2 023 284 €	2 410 582 €
Résultat annuel	401 048 €	-59 496 €	759 849 €	-634 814 €	795 034 €
Résultat cumulé avec l'exercice n-1	414 881 €	355 385 €	1 115 234 €	480 420 €	1 275 453 €
Restes à réaliser	-218 040 €	-182 292 €	-332 619 €	35 702 €	- 1 064 084 €
Besoin d'investissement (si -)					
Excédent d'investissement (si +)	196 841 €	173 093 €	782 615 €	516 122 €	211 369 €

2.2.1 Comparaison de l'exécution par rapport au prévisionnel fixé lors du précédent DOB

L'exécution des dépenses et recettes d'investissement fait ressortir un résultat inférieur aux prévisions, ce qui aura une incidence sur le déroulement de la suite du programme d'investissement. Au bilan, par rapport au prévisionnel fixé lors du dernier DOB :

	Prévisionnel ROB	Réalisé
Excédent ou déficit d'investissement	+ 521 888 €	+ 211 369 €

PARTIE 3. ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGÉTAIRE

3.1 Messages clés sur la structuration des dépenses et des recettes

Les dépenses d'exploitation représentent la première composante du budget de fonctionnement de l'eau : environ 49 % des dépenses réelles (hors redevances) en 2025. Elles sont globalement stables depuis 2021, ce qui traduit une bonne maîtrise des coûts contractuels et des charges techniques.

Les dépenses liées aux ressources humaines, internes ou externalisées, représentent environ 32 % des dépenses réelles hors redevances Agence et redevances assainissement. Elles sont en cohérence avec la montée en puissance d'un service de l'eau complet à l'échelle du Syndicat.

Les frais de structure (administration générale, indemnités d'élus) pèsent moins de 5 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui confirme que le budget de l'eau est avant tout un budget de service et non un budget de structure.

Les charges financières sont en hausse depuis 2022 en lien avec la souscription d'emprunts pour financer le programme d'investissement, mais restent limitées à 4,5 % des dépenses de fonctionnement hors redevances.

Côté recettes, les ventes d'eau et surtaxes assurent plus de 90 % des recettes réelles hors redevances, tandis que les subventions d'exploitation sont en diminution régulière depuis 2021, ce qui renforce le rôle du tarif comme ressource pivot.

3.2 Structuration des dépenses réelles de fonctionnement

3.2.1 Dépenses liées aux ressources humaines

Dans ce poste de dépenses, sont considérées à la fois :

- Les dépenses relevant des charges de personnel du Syndicat (chapitre 12), des charges de personnels mis à disposition pour d'autres collectivités
- Les dépenses relevant de prestations intellectuelles sous-traitées à des personnels extérieurs (assistance à maîtrise d'ouvrage, études – compte 611...).

En 2025, ces dépenses représentent **environ 32 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors redevances Agence et assainissement)**, soit **39 €/abonné/an**. Elles ont augmenté de **19 % entre 2021 et 2025**, principalement en lien avec la montée en puissance de l'équipe et la consolidation du pilotage du service.

Ce niveau de dépenses est cohérent avec l'objectif du Syndicat de disposer d'un service d'eau complet (pilotage, études, contrôle d'exploitation), sans pour autant surdimensionner les effectifs.

	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources humaines €	267 197 €	244 068 €	228 631 €	287 420 €	318 500 €
Equivalence en équivalent temps plein (ETP - base 40 000 € annuel)	6,7	6,1	5,7	7,2	8,0

3.2.2 Correction des factures

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux incidents de facturation :

- Factures annulées ou remboursées aux abonnés et abandons de créances

En 2025, ces dépenses représentent **environ 0,7 % des dépenses réelles de fonctionnement**, soit **0,8 €/abonné/an**. Elles sont stables **entre 2021 et 2025**.

	2021	2022	2023	2024	2025
Corrections des factures	5 679 €	9 311 €	6 342 €	6 803 €	6833 €

Recettes annuelles	964 661 €	997 485 €	1 078 202 €		
% de corrections des factures / recettes	0,59%	0,80%	0,59%	0,56%	0,52%

3.2.3 Dépenses d'exploitation

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées à l'exploitation des installations et au fonctionnement du service « exploitation » :

- Prestations techniques de sous-traitance (travaux, remblais, électromécanique, analyse qualité, lavage réservoirs...)
- Fournitures techniques (matériaux, pièces de robinetterie, réseaux, équipements des agents...)
- Electricité
- Autres frais d'exploitation (carburants, entretien sur les véhicules...)
- Autres frais liés aux biens immobiliers (entretien et réparation des bâtiments et ouvrages)

A noter, il est intégré dans les prestations techniques l'animation agricole mise en œuvre par le SMBVA par voie de convention avec le Syndicat.

En 2025, ces dépenses représentent **environ 49 % des dépenses réelles de fonctionnement**, soit **57/abonné/an**. Elles ont augmenté de 29% entre 2021 et 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'exploitation	363 582 €	355 699 €	413 230 €	482 031 €	470 512 €

3.2.4 Dépenses financières

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE).

En 2025, ces dépenses représentent **environ 4,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors redevances Agence et assainissement)**, soit **5 €/abonné/an**. Elles sont stables depuis 2023. La charge des intérêts de la dette est en hausse depuis 2022, en lien avec la souscription de plusieurs emprunts récents :

- Emprunt débloqué en 2022 pour 325 k€ (taux faible 0,95%)
- Emprunt débloqué en 2023 pour 1047 k€ (taux 3,43%)

	2021	2022	2023	2024	2025
Dettes et frais financiers	18 750 €	17 726 €	41 445 €	45 335 €	42 979 €

3.2.5 Dépenses de structure

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux frais administratifs généraux et aux indemnités des élus.

Les dépenses liées aux frais de structure représentent 2 à 4% des dépenses réelles depuis 2021 et sont globalement stable dans le temps.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de structure	36 891 €	35 320 €	43 361 €	33 584 €	40 639 €

3.2.6 Redevances de l'Agence de l'Eau

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux versements des redevances :

- A l'agence de l'eau (prélèvement et performance)

A la suite du nouveau programme de financement de l'Agence de l'Eau, applicables au service de l'eau potable ne rend plus pertinent de présenter les données antérieures à 2025.

Dans la pratique, le SET retraçant les opérations comptables du service public d'assainissement collectif dans un budget spécifique, les redevances pour performance des réseaux de collecte sont enregistrées dans le budget de l'eau potable (c'est le budget qui supporte la facturation et les encaissements) puis reversées au budget de l'assainissement.

	2025
Redevances reversées	212 216 €
Redevances encaissées	165 477 €

A noter en ce qui concerne la redevance prélèvement : elle est payée sur la base des volumes prélevés mais est reversée sur la base des volumes vendus aux abonnés. Elle induit donc mécaniquement un déficit pour le budget de l'eau potable, proportionnellement au rendement global des réseaux.

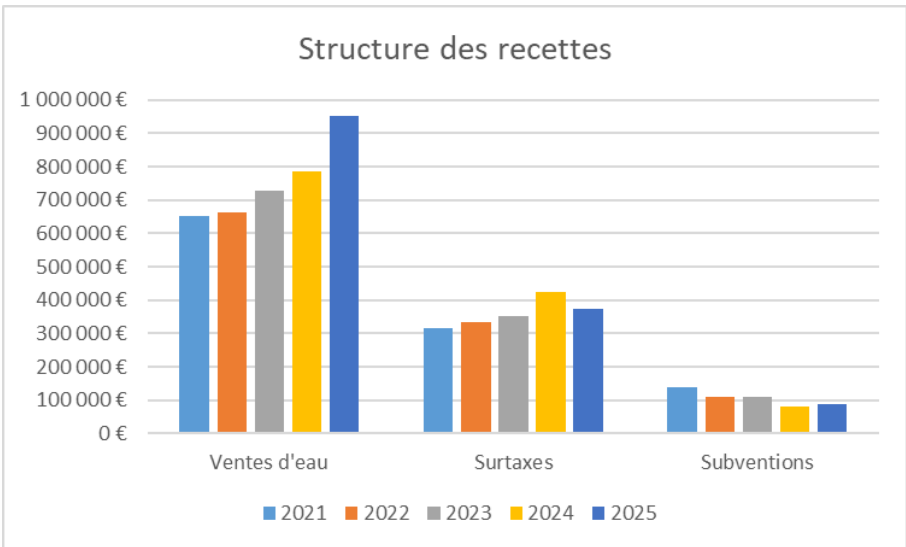
3.3 Structuration générale des recettes

Les **ventes d'eau et surtaxes** constituent la ressource principale du service : elles représentent **environ 90% des recettes réelles de fonctionnement** (hors redevances) en 2025. Leur progression sur la période 2021–2025 résulte à la fois de l'évolution des volumes consommés et des décisions tarifaires.

Les **subventions d'exploitation** sont en diminution régulière depuis 2021 et ne représentent plus que **6 % des recettes réelles hors redevances**. Le modèle économique du service repose donc très largement sur les usagers, conformément aux principes des services publics industriels et commerciaux.

La structure tarifaire (part fixe / part variable) et la dépendance aux volumes vendus font l'objet d'un suivi spécifique présenté plus loin dans le rapport. Elles conditionnent la sensibilité des recettes aux évolutions de consommation des abonnés.

	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes d'eau	650 361 €	663 636 €	726 232 €	785 324 €	951 767 €
Surtaxes	314 299 €	333 849 €	351 970 €	425 648 €	374 851 €
Subventions	140 075 €	111 436 €	110 140 €	81 602 €	89 353 €



3.4 Focus sur les rattachements des recettes issues des surtaxes des

Il est important de préciser concernant le volet recette, que les surtaxes collectées par le délégataire dans le cadre des contrats de concession (Tonnerre et SIAEP Châtel Gérard) ne sont pas reversées par année civile. Le Syndicat est donc contraint de procéder à des « rattachements » de recettes, d'un exercice N vers un exercice N-1.

Le tableau ci-dessous développe ce mécanisme. Le montant de surtaxe réellement collecté au titre de l'année 2025, sur l'exercice 2025, provient des surtaxes versées :

- En septembre 2025 (acompte du 1^{er} semestre de facturation) ;
- En mars 2026 (solde du semestre 1 de 2025 et acompte du semestre 2 de 2025 ;
- En mai 2026 (solde du semestre 2 de 2025).

Pour clôturer le budget 2025, le Syndicat est donc obligé d'estimer les recettes qu'il devrait percevoir en mars et en mai de l'année 2026.

Ce mécanisme de rattachement tend à produire un équilibre financier d'une année sur l'autre puisqu'il est exécuté chaque année. Toutefois, il peut exister des variations non négligeables d'une année sur l'autre qui peuvent conduire à surestimer ou sous-estimer les rattachements des acomptes et des soldes :

- Variation dans la date de relève des compteurs d'eau, en avance ou en retard par rapport à l'année précédente
- Variations importantes des volumes consommés d'une année sur l'autre, en raison notamment du climat

C'est pourquoi les rattachements peuvent conduire à surévaluer ou sous-évaluer les recettes réellement imputables à un exercice, et qu'il convient d'adopter une approche de type « trajectoire », sur un période de plusieurs années, pour évaluer les ordres de grandeurs moyens des montants budgétés et encaissés.

SIAEP CG AEP	2025			2026		
	Mars	Mai	Sept	Mars	Mai	Sept
	Acpt S2 2024 + Solde S1 2024	Solde S2 2024	Acpt S1 2025	Acpt S2 2025 + Solde S1 2025	Solde S2 2025	Acpt S1 2026
Versements constatés	16 656 €	1 601 €	17 123 €	17 000 €	1 500 €	17 000 €
Sommes à rattacher au budget N-1		18 257 €			18 500 €	
A inscrire au budget de l'année			34 892 €			35 682 €
TONNERRE AEP	2025			2026		
	Mars	Mai	Sept	Mars	Mai	Sept
	Acpt S2 2024 + Solde S1 2024	Solde S2 2024	Acpt S1 2025	Acpt S2 2025 + Solde S1 2025	Solde S2 2025	Acpt S1 2026
Versements constatés	145 987 €	21 549 €	112 076 €	150 000 €	10 000 €	132 056 €
Sommes à rattacher au budget N-1		167 536 €			160 000 €	
A inscrire au budget de l'année			285 428 €			289 004 €
	<i>En italique = estimation</i>					

PARTIE 4. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE

4.1 Messages clés sur la dette du service

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette du budget de l'eau potable s'élève à 2,45 M€, en hausse de + 760 k€ par rapport à 2024.

La durée théorique de désendettement se situe autour de 8,22 ans, ce qui traduit un niveau d'endettement soutenable au regard de l'épargne brute dégagée par le service.

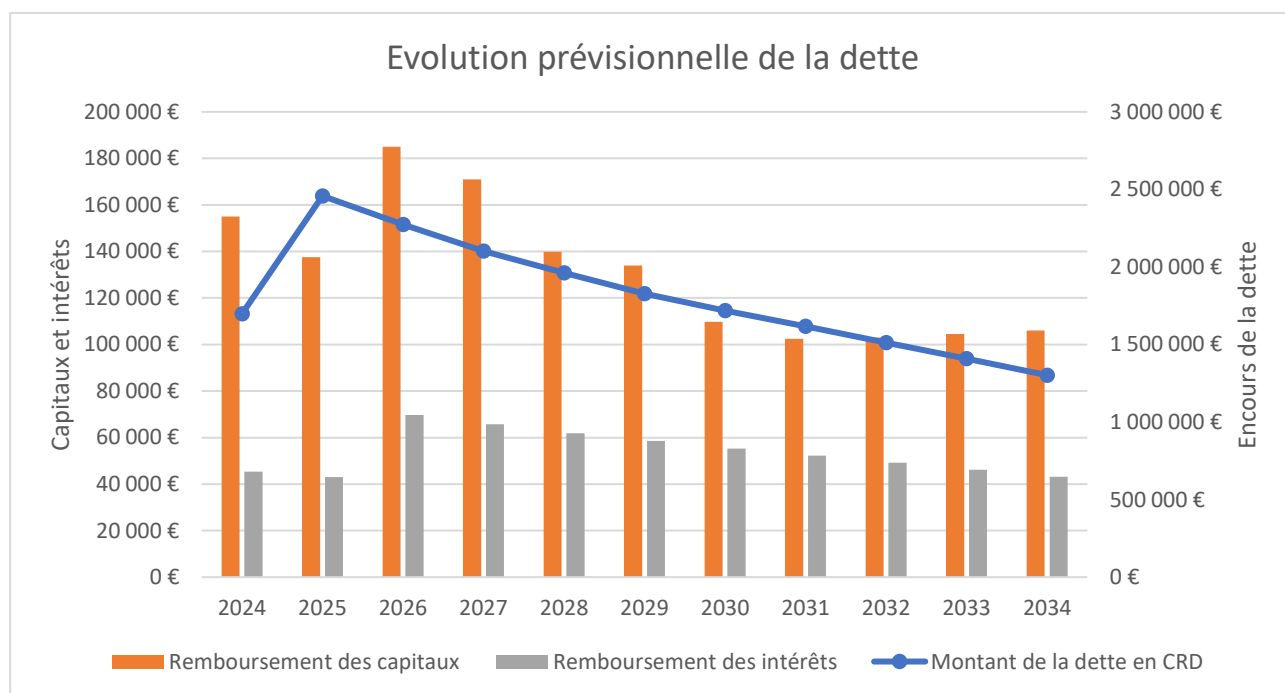
La dette est constituée d'un nombre limité d'emprunts à taux fixe, à des taux compris entre ~1 % et ~4 %, ce qui limite le risque de volatilité de la charge d'intérêt.

4.2 Présentation de la dette

La dette du service d'eau potable est constituée de 10 **emprunts** contractés entre 2013 et 2025, pour un encours total de **2,45 M€** au 31 décembre 2025.

Les emprunts ont été contractés à **taux fixe**, avec des taux compris entre **0,95 % et 4,04 %**, pour des durées initiales allant de 5 à 25 ans. Les emprunts les plus récents correspondent au financement du programme d'investissement engagé à partir de 2021–2022.

L'état des remboursements de la dette sur les 10 prochaines années (horizon 2034), au regard des emprunts contractés par le Syndicat, serait le suivant :



4.3 Ratios et indicateurs d'analyse de la dette

Sur la période 2021–2025, l'encours de dette du service évolue entre **1,16 M€ et 2,46 M€**, avec un point haut en 2025 lié à la souscription des derniers emprunts.

La **durée de désendettement** varie de **3,7 à 8,6 années** sur la période et s'établit à **8,6 années** en 2025. Ce niveau est cohérent avec les standards observés pour des services d'eau investissant de manière soutenue, tout en restant en zone de maîtrise.

Pour mémoire :

- la **durée de désendettement** est calculée en rapportant l'encours total de la dette à l'épargne brute annuelle
- le **ratio d'endettement** est calculé en rapportant l'encours à l'ensemble des recettes de fonctionnement.

	2021	2022	2023	2024	2025
Total CRD	1 158 002 €	2 030 808 €	1 850 117 €	1 697 170 €	2 457 598 €
Désendettement (années)	3,91	6,15	4,97	4,90	8,60
Ratio de surendettement	120%	204%	172%	140%	130%

4.4 Gestion de la dette et profil visé

Les hypothèses retenues pour le financement du programme d'investissement 2024–2029 (cf. partie 6) prévoient un recours à l'emprunt à hauteur de **45 %** des dépenses d'investissement réseaux et ouvrages, sur la base d'un **taux moyen de 3,50 % sur 20 ans**.

PARTIE 5. L'ETAT DES EFFECTIFS

5.1 Message clés sur les effectifs et la masse salariale

Sur la période 2021-2025, le Syndicat a progressivement structuré ses effectifs pour disposer d'une équipe cohérente avec le périmètre de ses compétences eau, assainissement et SPANC.

Au 31 décembre 2025, le Syndicat s'appuie sur l'équivalent d'environ **10 ETP** pour son fonctionnement quotidien, en combinant des postes internes et des mises à disposition / prestations extérieures.

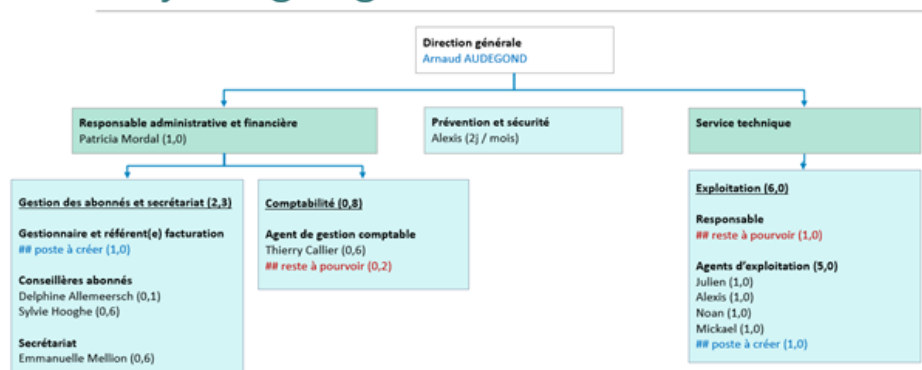
La montée en charge reste maîtrisée : les effectifs augmentent à mesure que le service se consolide, mais demeurent à un niveau compatible avec le volume d'activité et les capacités financières du Syndicat.

Les dépenses de personnel suivent cette trajectoire : elles progressent sous l'effet de la structuration du service et des revalorisations réglementaires, tout en restant d'un niveau proportionné au budget de fonctionnement.

Il est intéressant de faire le lien avec l'audit de fonctionnement réalisé en 2023. A l'heure actuelle, par rapport à l'organigramme projetée dans l'audit, il resterait à pourvoir un poste de responsable technique et un poste de gestionnaire des abonnés.

Le poste de responsable technique étant projeté en recrutement pour l'exercice 2027.

Projet organigramme



5.2 Etat des effectifs

5.2.1 Effectifs budgétaires internes (pourvus et non pourvus)

Au 31 décembre, les effectifs budgétaires internes ouverts du Syndicat se répartissent entre :

- un **service administratif** (gestion, finances, facturation, relation usagers, pilotage des contrats),
- un **service technique** (exploitation, suivi des travaux, contrôles et interventions terrain)

À cette date, le Syndicat compte **11 postes budgétaires ouverts**, représentant **9,2 ETP**, ventilés entre les différents budgets : eau potable, assainissement collectif et SPANC. La répartition indicative est la suivante :

- budget eau potable : **environ 5,1 ETP**,
- budget assainissement collectif : **environ 4,1 ETP**,
- budget SPANC : **environ 0,1 ETP**.

Sur la période 2021-2025, les effectifs internes ont augmenté de manière progressive, à mesure de la reprise des services et de la montée en charge du Syndicat. Cette évolution traduit la volonté de disposer d'un **noyau d'équipe permanent** capable d'assurer le pilotage du service public, tout en conservant un recours ciblé à des prestations externes lorsque cela est pertinent.

	TOTAL OUVERTS		Affecté au budget de l'eau	Affecté à l'assainissement	Affecté au budget du SPANC
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
2025	11	9,2	5,1	4,1	0,01
2024	11	9,4	5,1	4,2	0,05
2023	9	7,4	4,0	3,4	0,05
2022	10	7,4	4,1	3,3	0,05
2021	9	6,5	4,1	2,3	0

5.2.2 En mise à disposition et prestations extérieures

En complément des effectifs internes, le Syndicat bénéficie de **mises à disposition** d'agents de ses communes membres et recourt à des **prestations extérieures** pour certaines missions spécifiques (appui administratif, appui technique, etc.).

Au 31 décembre 2025, ces mises à disposition et prestations représentent un total d'environ **0,7 ETP**, dont :

- Environ **0,5 ETP** affecté au budget de l'eau potable,
- Environ **0,2 ETP** affecté aux autres budgets (assainissement, SPANC).

Ce volant de moyens mutualisés permet

- De sécuriser certaines fonctions support (comptabilité, secrétariat, etc.),
- D'ajuster finement les ressources à l'activité,
- Tout en évitant de surdimensionner les effectifs permanents du Syndicat.

La stabilité de ces mises à disposition sur la période 2021-2025 traduit une organisation désormais **rodée** avec les communes membres.

	TOTAL MAD ou prestations	Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement	Affectés au budget du SPANC
	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
2025	0,73	0,50	0,22	0,00
2024	0,73	0,50	0,22	0,01
2023	0,73	0,50	0,22	0,01
2022	0,73	0,50	0,22	0,01
2021	0,62	0,21	0,41	0

5.2.3 Effectifs totaux

En combinant les effectifs internes et les mises à disposition / prestations extérieures, le Syndicat mobilise au total l'équivalent d'environ **9,9 ETP** pour assurer l'ensemble de ses missions.

Ce niveau de ressources humaines doit être apprécié au regard :

- Du **périmètre de compétences** exercées (eau potable, assainissement collectif, SPANC),
- Du **nombre de collectivités adhérentes** et d'abonnés desservis,
- Du **programme d'investissements** engagé sur les réseaux et ouvrages.

5.3 La rémunération du personnel

La rémunération des agents de droit public du Syndicat obéit au cadre statutaire de la fonction publique territoriale. Elle se compose principalement :

- Du **traitement indiciaire de base**,
- D'un **régime indemnitaire** adapté aux responsabilités exercées et aux filières concernées (technique et administrative).

Sur la période 2021-2025, les **dépenses de personnel** évoluent à la hausse, sous l'effet :

- de la montée en charge progressive des effectifs,
- des mesures générales de revalorisation de la fonction publique (point d'indice, mesures catégorielles),

Ces dépenses demeurent toutefois d'un niveau **proportionné au budget de fonctionnement** du service :

- elles sont suivies dans le poste "dépendances liées aux ressources humaines" détaillé en partie 3.1.1,
- elles restent compatibles avec la trajectoire d'épargne brute présentée en partie 2, et donc avec la capacité d'autofinancement du Syndicat.

5.4 Durée du travail

La **durée légale du travail** au sein du Syndicat est fixée à **35 heures hebdomadaires** pour l'ensemble des agents.

La répartition des temps de travail au 1er février 2025 est la suivante :

- **8 agents à temps plein, soit 8,0 ETP,**
- **2 agents à temps partiel supérieur à 50 %, représentant 1,2 ETP,**

Cette organisation du temps de travail permet :

- de garantir une **présence continue** sur les fonctions clés du service (facturation, accueil, suivi d'exploitation, interventions techniques),
- tout en offrant une certaine **souplesse** pour adapter les horaires aux contraintes de service public (astreintes, interventions hors horaires de bureau, etc.).

Le temps de travail et son organisation sont conformes au cadre réglementaire en vigueur et font l'objet d'un suivi dans le cadre du dialogue social et des instances compétentes.

PARTIE 6. TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE

6.1 Construction de la trajectoire budgétaire

La trajectoire budgétaire 2024–2029 a pour objet de vérifier la capacité du budget de l’eau potable du Syndicat des Eaux du Tonnerrois à financer le programme d’investissements prévu sur la période, tout en préservant l’équilibre global du service et un niveau d’endettement soutenable.

Elle repose sur un scénario central dans lequel :

- Le Syndicat réalise un volume d’investissements de l’ordre de **9,5 M€** entre 2024 et 2029 ;
- Ces investissements sont financés par une combinaison de **subventions**, **d’emprunts** et **d’autofinancement** ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement évoluent conformément aux hypothèses détaillées ci-après (inflation, volumes, tarification, redevances Agence de l’Eau, etc.).

6.2 Messages clés de la trajectoire 2024–2029 :

Le programme d’investissements 2024–2029 est difficilement **finançable** dans les conditions retenues (taux d’aides, part d’emprunt, niveau d’autofinancement). L’**excédent global** du budget eau potable passerait de 1,6 M€ fin 2024 à 0,8 M€ fin 2029. Soit une perte de 0,8 M€ notamment liée à un déficit récurrent du résultat de fonctionnement.

Le **niveau d’endettement** ne pourrait pas être maîtrisé, avec des annuités en capitaux proche du niveau de l’épargne brute et une capacité de désendettement dépassant les 15 ans. Les **résultats annuels de fonctionnement** seraient **négatifs entre 2025 et 2029**, tout en restant toutefois couverts par un résultat cumulé de fonctionnement et un excédent global suffisants : il s’agit d’un **point de vigilance** identifié et assumé.

La trajectoire présentée ci-après constitue donc un **scénario de référence** permettant de caler les décisions budgétaires et tarifaires sur la période 2024–2029.

6.3 Présentation du programme d’investissement 2024 - 2029

Le programme d’investissement du Syndicat sur les 10 prochaines années est construit comme suit :

- Exercices 2024 et 2025 : investissements réalisés
- Exercice 2026 – 2027 – 2028 – 2029 : opérations planifiées sur la base des études, travaux et des projets déjà engagés

Ces investissements portent principalement sur :

- Le **renouvellement des réseaux** et la réduction des pertes d’eau ;
- La **sécurisation de la ressource** (captages, interconnexions, stockage) ;
- L’**adaptation des ouvrages de production et de traitement** aux exigences réglementaires et sanitaires.

Ils visent à garantir à moyen terme :

- La **pérennité du patrimoine** ;
- La **sécurisation du service** (continuité, qualité de l’eau).

	Total	Dont PPI	Dont capital des emprunts
2024	1 425 644 €	1 270 697 €	154 947 €
2025	938 947 €	801 375 €	137 572 €
2026	2 550 792 €	2 365 808 €	184 983 €
2027	2 113 877 €	1 925 000 €	188 877 €
2028	1 642 076 €	1 453 000 €	189 076 €
2029	868 962 €	661 000 €	207 962 €

Total	9 540 298 €	8 476 880 €
-------	-------------	-------------

6.4 Présentation des évolutions de la section de fonctionnement

6.4.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été projetées sur la période 2024–2029 à partir des niveaux constatés en 2024, selon les principes suivants :

- Les **dépenses réelles d'exploitation** (charges de fonctionnement hors dette et redevances) évoluent à un rythme annuel de **+2 %**, correspondant à une hypothèse d'**inflation moyenne** sur la période ;
- Les **intérêts de la dette existante** suivent l'échéancier des emprunts en cours ;
- Les **intérêts liés aux nouveaux emprunts** sont calculés sur la base d'un **taux de 3,5 % sur 20 ans**, en cohérence avec l'hypothèse de financement du programme d'investissement ;
- Les **redevances de l'Agence de l'Eau** et les **redevances assainissement** sont projetées selon les montants et rythmes d'évolution attendus du 12^e programme et des services partenaires ;
- Les **amortissements** sont décomposés entre amortissements des immobilisations existantes et amortissements des nouveaux investissements, sur la base d'une **durée moyenne d'amortissement de 50 ans**

Sur cette base, les **dépenses réelles de fonctionnement** passeraient d'environ **1,59 M€ en 2025** à **2,00 M€ en 2029**, soit une progression décomposée comme suit :

- Dépenses d'exploitation : + 153 k€ y compris :
 - o Inflation annuelle 2%
 - o + 66 k€ de dépenses de ressources humaines (60% de 2 ETP).
- Intérêts de la dette : + 84 k€
- Redevances assainissement et Agence de l'Eau : + 180 k€

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses réelles	1 598 978 €	1 592 200 €	1 785 995 €	1 904 890 €	1 960 354 €	2 008 194 €
Socle d'exploitation	1 024 267 €	933 614 €	961 792 €	981 028 €	1 000 648 €	1 020 661 €
Dépenses complémentaires			0 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €
Intérêts emprunts actuels	45 335 €	42 979 €	39 736 €	37 193 €	34 874 €	33 068 €
Intérêts emprunts nouveaux			30 026 €	46 228 €	74 390 €	94 024 €
Redevance prélèvement	40 804 €	212 216 €	56 925 €	56 925 €	56 925 €	56 925 €
Redevances performance / conso	112 977 €		277 516 €	277 516 €	277 516 €	277 516 €
Redevances assainissement	375 595 €	403 391 €	420 000 €	440 000 €	450 000 €	460 000 €

6.4.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont été projetées de manière cohérente avec les décisions tarifaires déjà prises et la structure des recettes du service :

- Les **volumes vendus** sont supposés **stables** sur la période, autour de **624 000 m³/an** (moins 45 000 m³ par an par rapport aux prévisions de la trajectoire tarifaire de 2023) ;
- Les **recettes de vente d'eau** évoluent selon la **trajectoire tarifaire adoptée fin 2024** (cf. § 6.6) ;
- Les **autres recettes d'exploitation** (produits accessoires, pénalités, etc.) sont reconstruites sur la base d'un **ratio de 14 %** des recettes de vente d'eau (cohérent par rapport aux exercices antérieurs) ;
- Les recettes liées aux **redevances Agence** et **redevances assainissement** sont intégrées symétriquement aux dépenses, compte tenu de leur rôle de flux de transit, hormis pour la redevance prélèvement pour laquelle le rendement des réseaux d'eau potable conduit à une perte annuelle d'environ 40 000 € pour le Syndicat.

Dans ce scénario, les **recettes réelles de fonctionnement** progresseraient d'environ **1,88 M€ en 2025** à **2,30 M€ en 2029**, essentiellement sous l'effet de l'évolution tarifaire décidée fin 2024.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes réelles	1 945 542 €	1 877 997 €	2 040 456 €	2 132 801 €	2 215 284 €	2 297 788 €
Recettes vente d'eau	1 210 972 €	1 138 232 €	1 163 171 €	1 226 631 €	1 290 213 €	1 353 812 €
Autres recettes	222 328 €	165 106 €	162 844 €	171 728 €	180 630 €	189 534 €
Redevances Agence	136 646 €	171 385 €	294 441 €	294 441 €	294 441 €	294 441 €
Redevances assainissement	375 595 €	403 274 €	420 000 €	440 000 €	450 000 €	460 000 €

6.4.3 Résultats de fonctionnement, épargne et objectif d'évolution des dépenses

La combinaison de ces hypothèses de dépenses et de recettes conduit à :

- Une **capacité d'autofinancement cumulée** sur la période de l'ordre de **1,66 M€**, mobilisable pour couvrir une partie du programme d'investissement ;
- Des **résultats annuels de fonctionnement négatifs entre 2025 et 2029**, sans prévision de retour à l'équilibre ;
- Un **résultat cumulé** et un **excédent global** qui demeurent **positifs**, mais dont la chute importante est préoccupante.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Résultat de l'exercice de fonctionnement	41 559 €	-19 153 €	-58 090 €	-102 954 €	-111 713 €	-84 395 €
Résultat cumulé de fonctionnement avec N-1	1 116 746 €	1 097 593 €	1 039 504 €	936 550 €	824 837 €	740 442 €
Epargne brute	346 564 €	285 797 €	254 461 €	227 911 €	254 930 €	289 593 €
Epargne nette	191 617 €	148 225 €	69 478 €	39 033 €	65 854 €	81 632 €

6.5 Financement du programme d'investissement

Le financement du programme d'investissement 2024–2029 repose sur la combinaison suivante :

- Un **taux moyen de subventions** de l'ordre de :
 - o 55% sur les investissements réseaux et ouvrages en 2026, évalué par les services sur la base de projet concrets et de retour des différents financeurs ;
 - o 35 % sur les investissements réseaux et ouvrages entre 2027 et 2029, estimé ;
- Un **taux d'endettement annuel** de **45 %** sur les mêmes investissements, sur la base d'un **taux d'intérêt de 3,5 % sur 20 ans** ;
- Un **taux réel d'endettement** (part des investissements 2024–2029 financés par emprunt) de l'ordre de **34 %** sur l'ensemble de la section d'investissement ;
- Un **reste à charge** d'environ 35 % couvert par l'**autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement (18%) et par les excédents antérieurs (17%).

Les simulations montrent qu'en supposant l'évolution de la section de fonctionnement présentée ci-avant, le Syndicat est en mesure de dégager environ 1,66 M€ d'autofinancement sur la période, soit un niveau difficilement compatible avec le schéma de financement (31% de subvention et 34% d'endettement réel).

PPI 2024 - 2029	Simulation 2026	Simulation 2025
Dépense d'investissements	9 540 299 €	8,7 M€
Recettes d'investissements	6 477 363 €	6,1 M€
Solde à financer	3 062 935 €	2,7 M€
Autofinancement	1 659 257 €	1,7 M€
Solde à financer après autofinancement	1 403 678 €	1,1 M€
Excédents globaux fin 2023	2 190 421 €	2,2 M€
Excédents globaux fin 2029	786 743 €	1,1 M€
Recettes d'investissement	Dont emprunts	3 224 184 €
	Dont subventions	3 253 179 €
Financement des investissements	Emprunts	34%
	Subventions	34%

	Autofinancement	17%
Progression des excédents		-64%

6.6 Visualisation des résultats

La simulation consolidée des sections de fonctionnement et d'investissement (intégrant les hypothèses de dépenses, de recettes, d'endettement et de subventions) conduit aux principaux résultats suivants :

- Un **excédent global** qui reste **positif** sur toute la période mais qui chute à un niveau d'environ **0,79 M€ en 2029**, très éloigné des niveaux du début de la trajectoire ;
- Un **profil de dette** qui dépasse la limite soutenable, avec un encours et des annuités cohérents qui dépassent la capacité d'autofinancement du service ;
- Un **profil de résultat de fonctionnement** significativement dégradé (résultats négatifs de 2025 à 2029).

Ces éléments sont présentés dans les graphiques suivants :

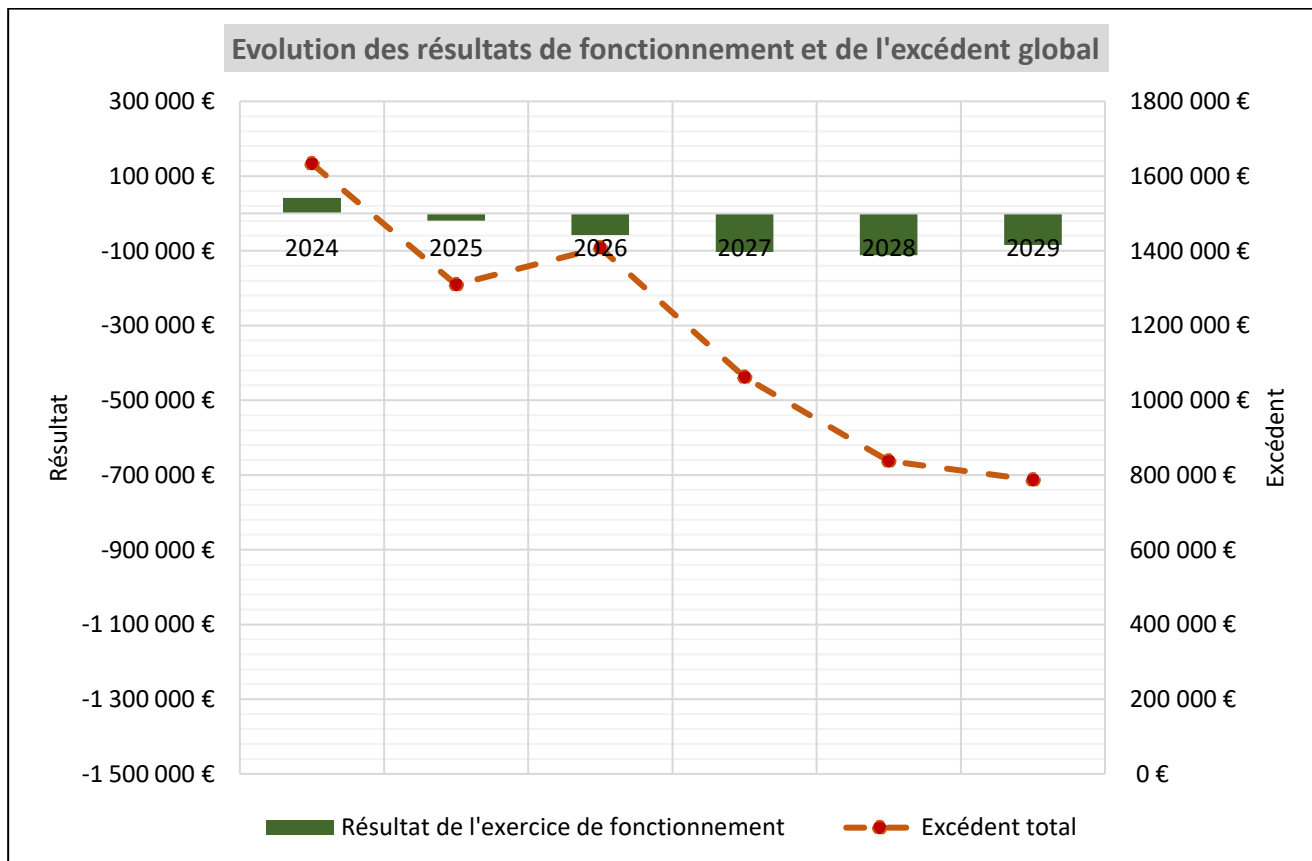
- Evolution du **résultat de fonctionnement annuel et cumulé** ;
- Evolution du **résultat global** (fonctionnement + investissement) ;
- Evolution de l'**encours de dette** et des **annuités**, en lien avec la trajectoire d'investissement.

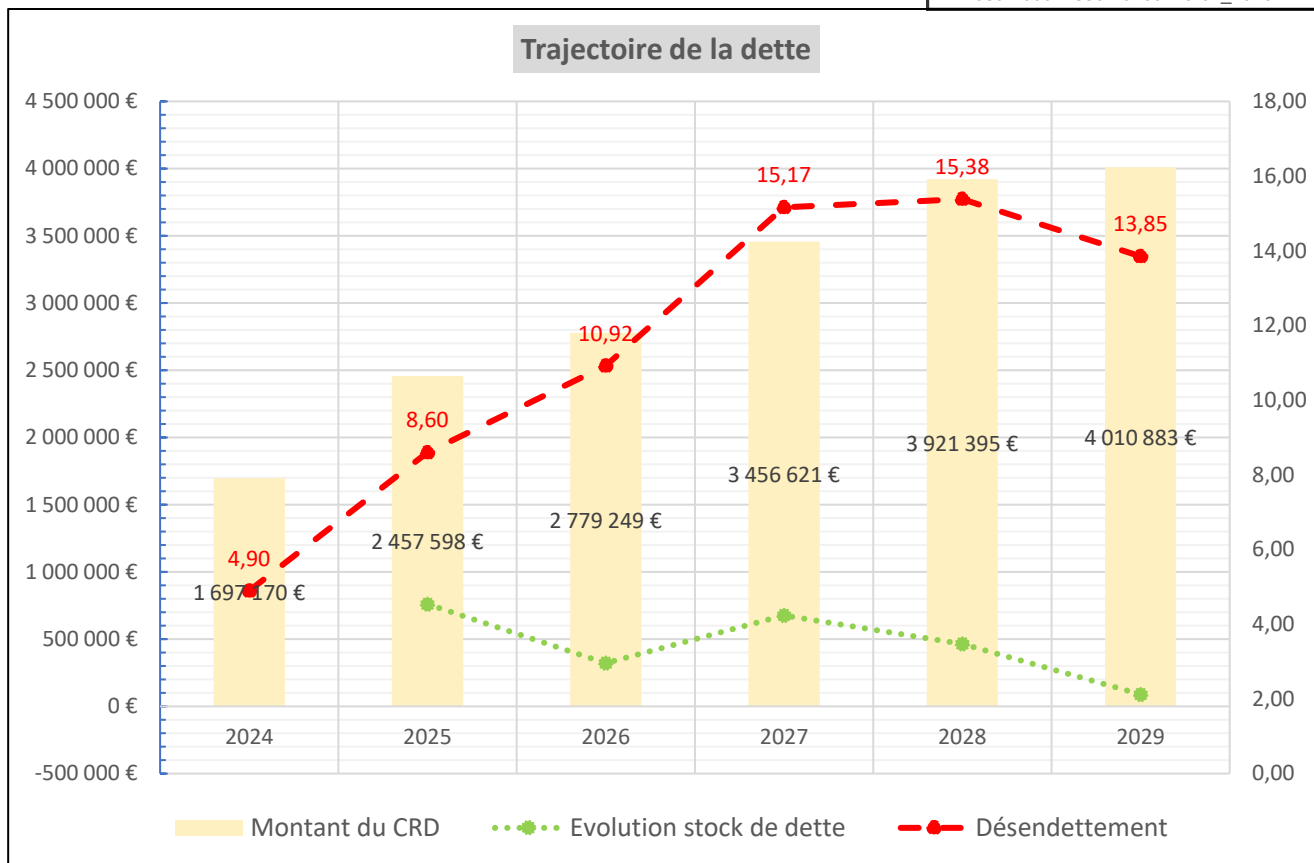
Ils montrent que le Syndicat se situe, dans ce scénario, à la rupture d'une **trajectoire financièrement soutenable**, liée **principalement** par rapport à la trajectoire établie en 2025 :

- A une dégradation des perspectives des recettes de la vente d'eau, en lien avec une baisse des volumes de référence vendus (- 45 000 m3 par an environ par rapport à la trajectoire 2025) ;
- A une augmentation des investissements prévus sur la période 2024 – 2029 (+0,7 M€) ;
- A une révision prudente des taux d'intérêts des emprunts (+0,5% par rapport à 2025) ;

A noter toutefois que la trajectoire établie est applicable sous réserve du respect :

- Du niveau d'aide attendu des financeurs,
- Du rythme d'exécution des investissements,
- Et de l'évolution effective des charges et des volumes consommés.

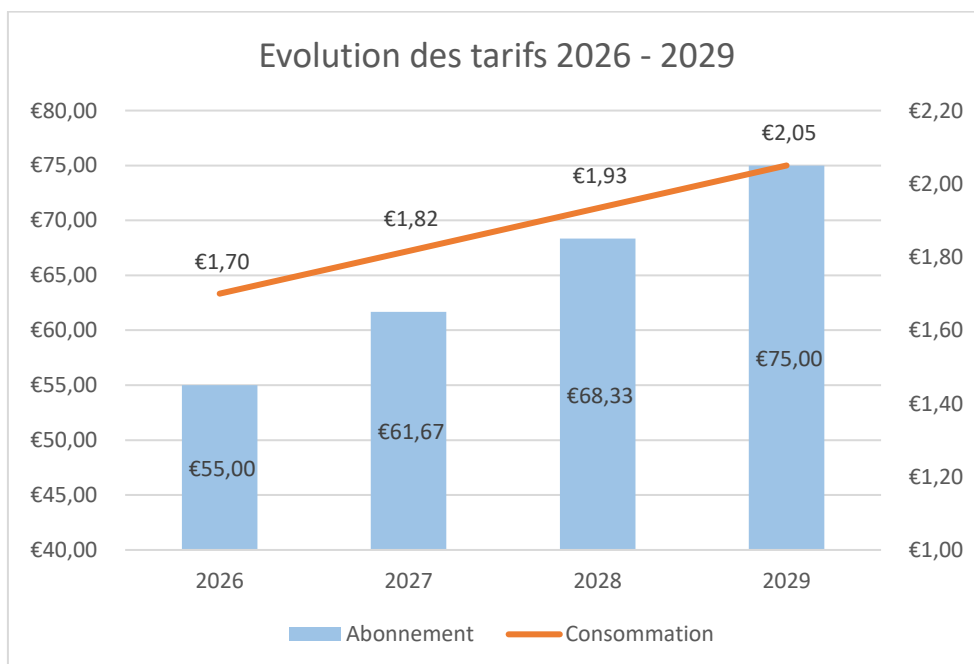




6.7 Visualisation des tarifs

La trajectoire budgétaire 2024–2029 s’appuie sur la **trajectoire tarifaire adoptée par le Syndicat fin 2024**, qui permet de financer le programme d’investissement tout en lissant les hausses pour les usagers.

A l’approche de l’exercice 2026, les éléments budgétaires présentés pourraient nécessiter de modifier la trajectoire tarifaire actuelle, celle-ci ne permettant pas de **soutenir le développement et les investissements** prévus pour 2024–2029, avec une cible d’endettement soutenable.



6.8 Variante par rapport au scénario de base

La trajectoire budgétaire calculée peut se décliner en différents scénarios, suivant d'autres hypothèses :

- Un **taux moyen de subventions** de l'ordre de 40 % sur les investissements réseaux et ouvrages (+ 5% par rapport au scénario de base) ;

Les résultats des différentes variantes sont présentés ci-dessous :

- Variante 1 : taux de subvention 35% -> 40%

	Scénario de base	Variante 1
Résultat moyen de l'exercice de fonctionnement (2025 – 2029)	- 74 k€	- 74 k€
Epargne brute moyenne (2025 – 2029)	262 k€	262 k€
Excédent total fin 2029	0,56 M€	0,99 M€
Niveau de désendettement en années, fin 2029	15,1	15,1